

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées

Vu l'article L 5211-10 (49°) du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire concernant la délégation de compétences au Président en date du 9 juillet 2020, visé par les services préfectoraux le 16 juillet 2020,

Considérant que dans le cadre de la loi « AGEC », les Articles de Sport et de Loisirs (ASL) sont maintenant récupérés et traités par ECOLOGIC, unique Eco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la fin de vie de ces équipements,

Considérant que ECOLOGIC permet aux metteurs en marché de respecter leurs obligations environnementales liées à la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP),

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées a signé en 2022, une convention de collecte séparée avec l'Eco-Organisme ECOLOGIC pour la mise en place du dispositif de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL) sur ses déchetteries,

Considérant que la contractualisation avec l'Eco-Organisme permet à la collectivité une prise en charge du coût de traitement des Articles de Sport et de Loisirs (ASL),

Considérant que dans le cadre de son action d'accompagnement des collectivités à la collecte des Articles de Sport et de Loisirs (ASL), ECOLOGIC propose d'équiper à titre gratuit les déchetteries de conteneur de stockage 10 pieds.

DECIDE

Article 1 : De signer avec l'éco organisme ECOLOGIC un accord sur les conditions de mise à disposition gratuite d'un conteneur de stockage 10 pieds sur le site de la déchetterie de Pau, dans le cadre du dispositif de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL)

Article 2 : Les dispositions du présent accord de mise à disposition gratuite du contenant de stockage avec l'éco organisme ECOLOGIC s'appliquent à compter de sa notification et se terminent le 31 décembre 2027, date du terme de la convention de collecte séparée des Articles de Sport et de Loisirs (ASL).

Fait à Pau, le 11/03/2024


François BAYROU

Président de la CDA Pau-Béarn Pyrénées

